

Paris I février 07

Monsieur Louis Schweitzer
HALDE
11, rue Saint Georges
75009 Paris

Objet : délibérations du 5 juin 2006.

Monsieur le Président ,

Vous avez adopté en date du 5 juin 2006 des dispositions sur les tenues vestimentaires imposées et/ou encouragées par certaines religions. Il s'agit en l'occurrence du voile arboré par certaines femmes musulmanes. Voile qui a été proscrit de l'école la loi de mars 2003 au motif qu'il est un signe discriminatoire pour les femmes, dont il symbolise l'assujettissement et l'exclusion .

Nous aimerions avoir des éclaircissements sur ces décisions que vous auriez prises et qui pourraient entraîner l'impossibilité pour les services publics de vérifier l'identité des usagères. Notre association , cofondée par Simone de Beauvoir a, la première, propose une loi antisexiste (mars 1974) .On retrouve cette idée , quelque peu dénaturée, dans la création de la HALDE qui a regroupé toutes les discriminations , comme si elles se valaient : sexisme, homophobie, handicap...

En attendant vos précisions , deux remarques :

- 1 La république française, une et indivisible, ne saurait accorder de droits particuliers en fonction de croyances religieuses.
- 2 La HALDE est un organisme destiné à interpeller les discriminations pour mieux travailler à instaurer une égalité des citoyen/es . Il y a une contradiction majeure entre cet objectif et le fait d'autoriser des dérogations en fonction d'un signe vestimentaire, le voile, clairement associé à la discrimination de sexe.

Dans l'attente d'une réponse éclairante de votre part, veuillez croire à l'expression de nos sentiments distingués,

La Présidente,

Anne Zelensky.